

pieux et solides, qui puissent servir de contre-poison au déluge de pamphlets pernicieux dont on prétend inonder le pays ; et que la doctrine ainsi que la conduite des Maîtres et Maitresses d'Ecoles soit l'objet principal de votre attention.

Nous n'avons pas besoin d'exécuter votre zèle pour l'établissement de l'Association de la Propagation de la Foi en ce Diocèse : vous en connaissez trop bien l'importance, et vous savez assez à quoi votre état même vous oblige pour l'extension du Royaume de Dieu : mais Nous devons observer que cette œuvre, quelque éminente qu'elle soit, ne réussira jamais, du moins dans l'étendue dont elle est susceptible, sans que vous y mettiez vous-mêmes la main, entr'autres pour former les sections, les renouveler quand elles se dissolvent, les tenir en union et correspondance entre elles et avec les centurios, enfin dissiper les préjugés et les prétextes qui pourraient en retarder la marche ; car c'est ici l'œuvre de Dieu par excellence, et conséquemment le monde doit la contredire.

Nous avons vu avec plaisir que l'année dernière un grand nombre d'entre vous se sont portés d'eux-mêmes à se renouveler dans des Retraites Spirituelles, où ils se sont édifiés mutuellement, sans parler du bien immense qui en a jailli ensuite sur leurs Paroisses ; car quelque fervens que vous puissiez être, il est impossible, dit le Grand St. Léon, que les cœurs, même les plus religieux, ne contractent quelque souillure par le commerce qu'ils sont obligés d'avoir avec le monde, et qu'ils n'aient souvent besoin de quelques exercices extraordinaires pour se renouveler dans leur ferveur primitive : *necesse est de mundano pulvere etiam religiosa corda sordescere*. Nous vous engageons donc fortement à continuer, et même à généraliser une si louable pratique ; et de notre côté, Nous ferons tout ce qui sera en notre pouvoir pour la favoriser.

Serm. 4, de
Quadragesim.

Par Indults du Siège Apostolique, datés le 11 décembre 1837, Nous introduisons dans ce diocèse l'Office et la Messe du Bienheureux Alphonse de Liguori, Confesseur-Pontife, et de Ste. Philumène, Vierge et Martyre, conformément aux feuilles de Rubriques que Nous avons fait dresser et déposer chez l'Imprimeur du présent Mandement ; et Nous ordonnons que ces Fêtes, Doubles-mineurs, seront par vous célébrées chaque année à l'avenir, la première le deux d'Août, et la seconde le onze du même mois. Vous n'ignorez pas, Messieurs, avec quelle dévotion s'est étendue par toute l'Europe, et même en Canada, le culte de Ste. Philumène depuis l'heureuse invention de ses Reliques ; et vous savez avec quelle activité le B. Evêque de Ste. Agathe s'est employé durant sa longue vie à la sanctification du Clergé. Ce sont ces motifs qui Nous ont excité à proposer ces nouveaux modèles de vertus à votre imitation, et à vous les donner pour protecteurs, en vous les faisant honorer d'une manière plus spéciale.

SERA le présent Mandement lu et publié au Prône de la Messe dans toutes les Paroisses et au Chapitre dans toutes les Communautés Religieuses de ce Diocèse, le premier Dimanche après sa réception.

DONNÉ à Montréal le douze Mars mil-huit-cent-trente-neuf, sous notre Seing, le Sceau du Diocèse, et le contre-seing de notre Secrétaire.

✠ J. J. EV. DE MONTREAL.

L. † S.

Par Monseigneur.

A. F. TRUTEAU, Ptre. Secrétaire.

N. B.—On ne lira au Prône que la première partie de ce Mandement, qui regarde le Peuple ; le reste, qui commence par *Et vous, Ministres du Seigneur*, et ne concerne que les Prêtres, est pour la lecture des seuls Ecclésiastiques ; et celui qui lira le Mandement au Prône, dès qu'il aura fini ces mots, et de l'assurer aux autres, passera immédiatement à ceux-ci, *Sera le présent Mandement*, etc. jusqu'à la fin.

(Pour copie.)

A. F. Truteau Secrétaire

